

## MODALITÉS D'ÉVALUATION AU BEP SESSION 2016

	<b>SESSIONS ANTÉRIEURES</b>	<b>A PARTIR SESSION 2016</b>
<b>ARRETÉS</b>	<i>Arrêté du 8 juillet 2009</i>	<i>Arrêté du 12 juin 2015</i>
<b>FRANCAIS</b>	<p><u>Première partie : français (1 heure 30)</u></p> <p>A partir d'un texte littéraire et/ou d'un document, le candidat répond, par écrit, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite un texte qui peut être une écriture à contraintes (suite de texte, récit, portrait, écriture à la manière de...) ou une écriture argumentative (vingt à vingt cinq lignes).</p>	<p>Épreuve écrite (durée 1 h 30)</p> <p>À partir d'un texte littéraire et/ou d'un document, le candidat répond, par écrit, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite un texte qui peut être une écriture à contraintes (suite de texte, récit, portrait, écriture à la manière de...) ou une écriture argumentative (vingt à vingt-cinq lignes).</p>
<b>HG</b>	<p><u>Deuxième partie : histoire - géographie - éducation civique (1 heure 30)</u></p> <p>L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'étude et sur des situations définis dans le programme de première professionnelle. Deux questions sont posées en histoire, deux en géographie et une en éducation civique. Les questions peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte...).</p>	<p>Épreuve écrite (durée : 1 h 30)</p> <p>L'épreuve consiste en un questionnaire à réponse courte (cinq à dix lignes) ou à choix multiples qui porte sur des sujets d'étude et sur des situations définis dans le programme d'histoire et géographie de première professionnelle <b>et sur le programme d'enseignement moral et civique de première. Elle comporte trois parties qui peuvent comporter un support documentaire (texte, image, carte...).</b></p>

	<p>En histoire, une question est posée sur un des cinq sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des quatre autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.</p> <p>En géographie, une question est posée sur un des quatre sujets d'étude obligatoires et une autre sur une situation relevant de l'un des trois autres sujets d'étude. Cette seconde question est choisie par le candidat parmi trois questions correspondant chacune à une situation de ce sujet d'étude.</p> <p>Les questions d'histoire sont notées sur 4 points, les questions de géographie sur 4 points.</p>	<p><b>- La première partie consiste en une ou plusieurs questions portant sur un des sujets d'étude d'histoire ou de géographie.</b></p> <p><b>- La deuxième partie consiste en une ou plusieurs questions portant sur chacune des deux situations d'un sujet d'étude de la discipline qui n'est pas retenue en première partie (histoire ou géographie).</b></p> <p><b><i>Les parties 1 et 2 sont notées chacune sur 8 points.</i></b></p>
<p><b>ÉDUCATION CIVIQUE/EMC</b></p>	<p>En éducation civique, une question est posée sur le thème obligatoire du programme.</p> <p>La question d'éducation civique (est notée) sur 2 points.</p>	<p><b><i>La troisième partie consiste en une ou plusieurs questions portant sur un thème du programme d'enseignement moral et civique.</i></b></p> <p><b><i>La partie 3 (est notée) sur 4 points.</i></b></p>